

ANNEXE – GRILLE DE CONTROLE

(Norme XP C 16 - 600)

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B1		Appareil général de commande et de protection				
	B1.3 a	Présence				
	B1.3 b	Placé à l'intérieur de la partie privative du logement				
	B1.3 c	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation				
	B1.3 d	Interrupteur ou disjoncteur				
	B1.3 e	Uniquement à commande manuelle				
	B1.3 f	Coupure simultanée et omnipolaire				
	B1.3 g	Placé à une hauteur ≤ 1,80 m du sol fini (hauteur supérieure admise si marches ou estrade)				
	B1.3 h	Placé en un endroit dont l'accès ne se fait pas par une trappe incluant ou non un escalier escamotable				
	B1.3 i	Accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil				
	B1.3 j	Non placé sous un point d'eau ou au-dessus de feux ou plaques de cuisson				
	B1.3 k	Placé en dehors des zones 0,1 et 2 des locaux contenant une baignoire ou une douche				
B2		Dispositifs de protection différentielle (DDR)	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B2.3 a	Présence				
	B2.3 b	Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité)				
	B2.3 c	Protection de l'ensemble de l'installation				
	B2.3 d	Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement				
	B2.3 e	Courant différentiel assigné (sensibilité) adapté à la résistance de la prise de terre				
	B2.3 f	Courant différentiel assigné (sensibilité) au plus égal à 650 mA				
	B2.3 g	Déclenche sur défauts provoqués lors de l'essai				
	B2.3 h	Seuil de déclenchement au plus égal au courant différentiel assigné (sensibilité)				
	B2.3 i	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent				
	B2.3.2 a	Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B3		Prise de terre et installation de mise à la terre				
	B3.3.1 a	Présence d'une prise de terre				
	B3.3.1 b	Elément constituant la prise de terre approprié				
	B3.3.1 c	Prises de terre multiples interconnectées				
	B3.3.1 d	Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)				
	B3.3.1.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre en l'absence de la prise de terre (uniquement en immeuble collectif)				
	B3.3.2 a	Présence d'un conducteur de terre				
	B3.3.2 b	Section du conducteur de terre satisfaisante				
	B3.3.3 a	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale				
	B3.3.4 a	Ensemble des éléments conducteurs reliés à la liaison équipotentielle principale (canalisations de liquides, de gaz ; ...)				
	B3.3.4 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale				
	B3.3.4 c	Continuité satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale				
	B3.3.4d	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs				
	B3.3.4.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre en cuisine, en l'absence de liaison équipotentielle principale (uniquement en immeuble collectif)				
	B3.3.5 a	Présence d'un conducteur principal de protection				
	B3.3.5 b	Section satisfaisante du conducteur principal de protection				
	B3.3.5 c	Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés				
	B3.3.5d	Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B3 (suite)		Prise de terre et installation de mise à la terre				
	B3.3.6 a	Tout circuit équipé d'un conducteur de protection				
	B3.3.6 b	Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés				
	B3.3.6 c	Section satisfaisante des conducteurs de protection				
	B3.3.6 d	Continuité satisfaisante des conducteurs de protection				
	B3.3.6 e	Ensemble des socles de prise de courant équipés d'une broche de terre raccordée à un conducteur de protection				
	B3.3.6.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de conducteur de protection dans les circuits				
	B3.3.7 a	Conduits métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, reliés à la terre				
	B3.3.7 b	Absence de conduits métalliques en montage apparent dans les locaux contenant une baignoire ou une douche				
	B3.3.7 c	Protection par dispositif différentiel ≤ 30 mA des circuits constitués de conducteurs placés dans des conduits métalliques noyés				
	B3.3.7.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des conduits métalliques en montage apparent contenant des conducteurs				
	B3.3.8 a	Huisseries métalliques contenant des conducteurs ou sur lesquelles sont fixés des appareillages, reliées à la terre				
	B3.3.8.b	Absence de conducteurs cheminant dans les huisseries métalliques ou d'appareillage fixé ou encastré sur ou dans les huisseries métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche				
	B3.3.8.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des huisseries métalliques contenant des conducteurs où sur lesquelles sont fixées de l'appareillage				
	B3.3.9 a	Absence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent dans les locaux contenant une baignoire ou une douche				
	B3.3.9.b	Boîtes de connexion métalliques en montage apparent, contenant des conducteurs, reliées à la terre				
	B3.3.9.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à la terre des boîtes de connexion métalliques empruntées par des conducteurs ou câbles				
	B3.3.10 a	Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA				
	B3.3.10 b	Eléments chauffants incorporés dans les planchers ou plafonds protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B4		Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit				
	B4.3 a	Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit				
	B4.3 b	Aucun fusible de type à tabatière, à broche rechargeable, coupe-circuit à fusible industriel				
	B4.3 c	Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits				
	B4.3 d	Diamètre satisfaisant des anciens conducteurs ou section satisfaisante des conducteurs normalisés				
	B4.3 e	Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs				
	B4.3 f	Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement				
	B4.3 g	Aucun tableau placé au-dessous d'un point d'eau, au dessus de feux ou plaques de cuisson, dans les zones 0,1 et 2 des locaux contenant une douche ou une baignoire				
	B4.3 h	Aucun conducteur ou appareillage ne présentent des traces d'échauffement				
	B4.3 i	Courant assigné (calibre) de l'interrupteur assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté				
	B4.3 j	Courant assigné (calibre) des interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement adapté				
B5		Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B5.3 a	Présence d'une liaison équipotentielle supplémentaire				
	B5.3 a	Liaison équipotentielle supplémentaire complète				
	B5.3 b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire				
	B5.3 c	Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire				
	B5.3 d	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire sur les éléments conducteurs et masses				
	B5.3.1	Mesure compensatoire correctement mise en œuvre lorsque la liaison équipotentielle supplémentaire n'est pas visible				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B6		Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche				
	B6.3.1 a	Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux				
	B6.3.1 b	Circuit alimentant les éléments chauffants pour planchers rayonnant protégé par dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA				
	B6.3.1 c	Matériel placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil				
	B6.3.2 a	Règles relatives à l'installation du chauffe-eau électrique satisfaites				
B7		Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B7.3 a	Enveloppe des matériels électriques en place et non détériorée				
	B7.3 b	Isolant des conducteurs en bon état				
	B7.3 c	Conducteurs protégés mécaniquement par conduits, goulottes, plinthes				
	B7.3 d B7.3 e	Aucun matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension				
	B7.3 f	L'installation électrique en amont du disjoncteur de branchement située dans la partie privative (y compris les bornes amont du disjoncteur) ne présente aucun risque de contacts directs				
B8		Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B8.3 a	Absence de matériel électrique vétuste				
	B8.3 b	Absence de matériel électrique inadapté à l'usage				
	B8.3 c	Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif				

N° fiche	N° article	Libellé	OUI	NON	Non vérifiable	Sans objet
B9		Appareils d'utilisation situés dans des parties privatives alimentés depuis les parties communes - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes alimentés depuis les parties privatives				
	B9.3.1 a Et B9.3.1 b	Installation électrique issue des parties communes, alimentant des matériels d'utilisation placés dans la partie privative, mise en œuvre correctement				
	B9.3.2 a	Installation électrique issue de la partie privative, alimentant des matériels d'utilisation placés dans les parties communes, mise en œuvre correctement				
B10		Installation et équipement électrique de la piscine privée	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B10.3	Installation électrique conforme aux prescriptions particulières applicables aux piscines (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones)				
B11		Autres vérifications recommandées (informatives)	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
	B11 a	Ensemble de l'installation électrique protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA				
	B11 b	Ensemble des socles de prise de courant du type à obturateur				

(Arrêté du 8 juillet 2008)

Autres	Oui	Non	Non vérifiable	Sans objet
Autres (Installations de production d'électricité ...)				